



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283212 / BP 2022 - 5 - CF

**Objet : Budget primitif du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'exercice 2022.
Délibération spéciale
Balances**

Mesdames, Messieurs,

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers à incidence financière, il nous appartient d'arrêter le Budget Primitif pour l'exercice 2022, inchangé par rapport au projet présenté par M. le Président du Conseil départemental.

Au 1^{er} janvier 2022, a été adopté le référentiel comptable et financier M57 qui remplace l'instruction budgétaire et comptable M52.

Les balances du budget principal et des budgets annexes sont jointes à cette délibération.

Je vous invite Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, au nom de la Commission des Finances, à adopter définitivement ce Budget Primitif pour l'exercice 2022 selon la délibération suivante.

BUDGET PRIMITIF DU DEPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2022

VOTE

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Budget Primitif du Département pour l'exercice 2022 (M57 – M4) présenté par M. le Président ;

Vu les balances de ce Budget, telles qu'elles se présentent après les votes émis par le Conseil départemental ;

Vu l'avis de la Commission des Finances;

Sur proposition de son Rapporteur Général ;

Décide

Article 1 : Le projet de Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022 (M57 – M4) présenté par M. le Président, est adopté.

En conséquence, les recettes et les dépenses du Budget Primitif sont arrêtées en mouvements budgétaires aux chiffres définitifs suivants :

1) Pour les activités relevant de la M57

*** Budget principal**

En dépenses et en recettes	2 063 600 685,00 €
dont :	
• mouvements réels	1 854 721 243,00 €
• mouvements d'ordre	208 879 442,00 €

*** Restauration :**

En dépenses et en recettes	1 307 350,00 €
----------------------------------	----------------

*** Cité Roguet**

En dépenses et en recettes	3 872 000,00 €
----------------------------------	----------------

*** Parc Technique**

En dépenses et en recettes	24 830 641,00 €
----------------------------------	-----------------

2) Pour les activités relevant de la M4

*** Laboratoire Départemental 31 - EVA**

En dépenses et en recettes	14 719 660,00 €
----------------------------------	-----------------

Article 2 : Le montant globalisé de l'emprunt pour 2022 est arrêté à 184 500 000 €.

Article 3 : Il est procédé à la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement à hauteur de 20 000 000 € au titre de la réintégration de provisions pour charges de décentralisation.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

45 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mme Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade (procuration M. Fabre), Croquette, M. Cujives, Mme Degers, MM. Denouvion, Duclos, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier (procuration Mme Croquette), Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mme Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

5 "Abstentions" : Mme Barrière, MM. De Scorraïlle, Dumoulin, Mmes Lamant et Laurenties-Barrère.

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Vieu qui a la procuration de M. Deuilhé a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Annexes à la délibération :

- Balance Budget principal*
- Balance Restauration*
- Balance Cité Roguet*
- Balance Parc technique*
- Balance Laboratoire des routes*
- Balance Laboratoire 31 – EVA*

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 14/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283481-DE